



# AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**Commune de Gimel**

**Mise en consultation de la décision finale relative au Plan d'affectation « Aux Chentres II »**

---

En application de l'article 20 de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE) et de l'article 15 du règlement vaudois d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (RVOEIE), la Commune de Gimel soumet à la consultation publique la décision finale relative au Plan d'affectation « Aux Chentres II ».

**du 6 septembre au 5 octobre 2022 inclusivement**

Les observations seront consignées sur la feuille de consultation au greffe de la Commune de Gimel où les pièces du dossier sont déposées.

La Municipalité